



COMMUNE DE GRANCY

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2018

Concernant la rénovation des réseaux souterrains et la requalification de la chaussée dans le secteur de la route de Senarclens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Au début de l'année 2017, un apport inhabituel d'eau a été détecté à la station d'épuration ceci en dépit d'une période d'étiage. Après diverses recherches, nous avons détecté une importante fuite d'eau souterraine (350 m³/jour) provenant de la conduite en fonte située à la route de Senarclens. Il s'agit du dernier tronçon de conduite en fonte datant de 1956.

Suite à ce constat, la Municipalité a décidé de remplacer cette ancienne conduite. Le tronçon concerné est compris entre les bâtiments sis Rte de Senarclens 13 et Rte de Senarclens 16.

Le remplacement de cette conduite d'eau nous permettra de réaliser la séparation des eaux usées et des eaux claires avec la requalification de la chaussée. Les collecteurs seront conformes aux conditions définies par le PALT (Plan A Long Terme des canalisations) adopté en 1991.

Les travaux de raccordement des embranchements privés jusqu'aux collecteurs communaux seront exécutés sous la surveillance de la Municipalité. Pour le premier raccordement au bâtiment, en principe le plus proche du collecteur communal, la commune participera aux frais à raison de 70%, comme cela a été le cas pour tous les travaux réalisés depuis 1994. Les autres raccordements seront à la charge des propriétaires.

Les services suivants nécessiteront des travaux plus ou moins importants dans ce secteur :

- | | |
|--------------------|--|
| ◆ Eau potable | Pose d'une conduite en PE diam. 160/141 mm (long env. 95 m) et reprise des branchements latéraux |
| ◆ Eaux usées | Pose d'un collecteur en PVC diam. 160 mm (long env. 40 m) avec chambres de visite |
| ◆ Eaux claires | Pose d'un collecteur en PVC diam. 400 mm (long env. 120 m) avec chambres de visite |
| ◆ Electricité | Romande Energie ne prévoit pas de travaux |
| ◆ Téléphone | Swisscom ne prévoit pas de travaux |
| ◆ Gaz | Cosvegaz ne prévoit pas de travaux |
| ◆ Eclairage public | Pose d'un tube PE 60/72 mm en attente. |
| ◆ Chaussée | Requalification de la chaussée avec reprise des eaux de ruissellement |

COÛT DU PROJET

L'étude du projet a été attribuée au bureau Courdesse & Associés à Cossonay. Les soumissions ont été envoyées, remplies et contrôlées et une pré-adjudication a été faite, ceci afin de vous présenter des coûts qui ne devraient pas subir de changement. Le montant retenu dans ce préavis est celui de la deuxième soumission la plus basse, ce qui devrait nous éviter des surprises financières.

Travaux de génie civil	Fr.	470'000.-
Eau potable, travaux de sanitaire	Fr.	19'000.-
Analyse HAP, marquage, contrôle caméra, divers	Fr.	11'000.-
Honoraires ingénieur civil	Fr.	48'000.-
Honoraires ingénieur géomètre	Fr.	5'000.-
Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	57'000.-
TOTAL	Fr.	610'000.-

FINANCEMENT

Les travaux de Génie Civil en lien avec la requalification de la chaussée devraient bénéficier d'une subvention de la part de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton de Vaud à hauteur d'environ 45% (~ fr. 100'000.-). Les travaux liés à la conduite principale seront également subventionnés à raison d'environ 30% par l'ECA (~ fr. 8'000.-). De plus, nous avons déposé auprès du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) une demande de subvention concernant les travaux de revêtement et le changement des bordures.

Les fonds de réserve pour l'épuration et pour l'eau potable seront partiellement utilisés au passif du bilan au regard des travaux respectifs tandis que la requalification de la chaussée et le solde des travaux seront portés aux charges de l'exercice 2018 au titre d'entretien des routes.

La Municipalité prévoit de recourir à l'emprunt auprès d'un établissement bancaire pour fr. 500'000.- et de prendre le solde dans le ménage communal.

CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal n° 1/2018
- Oui le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'autoriser la Municipalité à :

- **réaliser la rénovation des réseaux souterrains et la requalification de la chaussée à la route de Senarclens pour un montant de fr. 610'000.-;**
- **emprunter aux meilleures conditions le montant de fr. 500'000.- et financer le solde par les fonds disponibles en trésorerie.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mars 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Devantay

Mireille Hofer